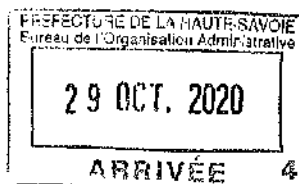

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2020-16



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 13 octobre 2020

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 15

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Madame MARTIN, Messieurs ANTOINE, LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Madame VULLIET, Messieurs BARANSKI, DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (8) Madame BUSSAT, Messieurs BERTRAND, DANNECKER, LESAGE, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN, VINCI

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCANDELA Directrice, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : M. LANGLOIS trésorier Annemasse

OBJET : Nomination de la Directrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève

Vu le Code du Tourisme, articles L133-4 et L133-6 et R133-11

Le Code du Tourisme prévoit dans les articles précités que notre Office de Tourisme, du fait de ses statuts sous forme d'EPIC, doit obligatoirement être dirigé par un Directeur.

En raison de la décision du Comité de Direction de licencier le précédent Directeur par délibération du 17 décembre 2019 et après une longue période de Direction par intérim, il a été décidé de procéder au recrutement de son successeur.

Votre Bureau a lancé cette procédure avec l'appui d'un cabinet qui a réalisé des tests techniques, psychologiques et linguistiques auprès des quatre candidats (parmi 40 candidatures : 11 dossiers retenus pour conformité des parcours et expériences professionnelles, puis 8 dossiers retenus après appels des candidats et contrôle des références professionnelles, puis sélection de 4 candidats par la gouvernance) dont le profil semblait satisfaire aux exigences du poste.

Deux candidats (après deux désistements avant la date du jury) ont ensuite été proposés au jury de recrutement constitué ainsi :

- Mme Catherine DEREMBLE, Vice-Présidente de l'Office de Tourisme (par procuration de M. Etchart, Président),
- M. Mouchet, Vice-Président de l'Office de Tourisme,
- M. Jean-Marie LAURENT, chargé de mission à l'Office de Tourisme,
- M. Patrick ANTOINE, Vice-Président d'Annemasse Agglomération en charge du tourisme
- M. François DE VIRY, Vice-Président de la Communauté de communes du Genevois en charge du tourisme,
- M. MANIN, Directeur, Communauté de communes du Genevois,
- M. FROMAIN, Directeur, Annemasse Agglomération.

Madame Carole INCANDELA a relevé de défi de la Direction par intérim de l'Office de tourisme Les Monts de Genève depuis le départ du Directeur.

- elle est titulaire d'une licence Marketing et Tourisme
- elle est arrivée dans la structure en 2012 pour une alternance de trois ans au service accueil et commercial, puis est devenue assistante commerciale, chargée des affaires commerciales, et enfin responsable du service commercial.
- Mme Incandela a une importante connaissance du milieu touristique, du territoire et de la structure,
- Pendant son travail de Directrice par intérim ces derniers mois, elle a su montrer d'importantes capacités managériales et recréer un cadre de travail serein pour les équipes après leurs importantes difficultés sous la direction de M.Giraud, elle a également pu montrer ses capacités relationnelles en externe,
- le jury a cependant mis en avant la nécessité pour Carole d'être accompagnée les premiers mois et de se former afin de monter en compétence sur le plan stratégique et budgétaire notamment.

Madame INCANDELA prendra ses fonctions le 1^{er} novembre 2020.

Elle est engagée pour une durée de 2 ans dans le cadre d'un contrat spécifique de droit public, renouvelable une fois pour la même durée si vous en décidez ainsi à la date anniversaire.

Au bout de 4 ans, toujours par décision de votre Comité de Direction, son contrat à durée déterminée pourra être transformé en contrat de droit public à durée indéterminée.

Sa période d'essai est fixée par le texte réglementaire à 2 mois, renouvelable.

Cette audition me permet, comme prévu par les textes, de vous proposer aujourd'hui la nomination de Madame Carole INCANDELA, dont la candidature a été retenue à l'unanimité des membres du jury.

Je soumets ma proposition à votre vote comme le prévoit dorénavant le texte légal.

Au vu de cet exposé le Comité de Direction,

APPROUVE à l'unanimité le vote de cette délibération,

APPROUVE à l'unanimité la nomination de Mme Carole INCANDELA au poste de Directrice de l'Office de tourisme des Monts de Genève le 1^{er} novembre 2020.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 13 octobre 2020

affiché ou notifié le 13 octobre 2020

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.



Le président
Monsieur ANTOINE

